



---

## Communiqué

### **Nouvelle ressource sur le dépistage de l'abus d'alcool, l'intervention rapide et l'orientation pour aborder la consommation dangereuse d'alcool**

(Le 22 novembre, Mississauga, Ontario) – Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT), en collaboration avec le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), est fier d'annoncer le lancement d'une nouvelle ressource pour aider les médecins de famille et les autres professionnels de la santé à dépister la consommation dangereuse d'alcool de leurs patients et à y remédier.

*Dépistage de l'abus d'alcool, intervention rapide et orientation* est un guide pratique offert sur le Web, qui permet d'évaluer la consommation d'alcool en trois étapes et qui propose un procédé d'orientation, le tout appuyé par des ressources connexes en ligne.

« Cet outil vise tous les patients, pas seulement des buveurs à risque élevé, » explique le Dr Peter Butt, médecin de famille et membre du Comité de programme sur la médecine de la dépendance du CMFC. « Il aide les professionnels de la santé à évaluer d'emblée le risque afin de prévenir le développement de la consommation problématique d'alcool, de faire des interventions efficaces et d'orienter le patient de façon appropriée si un problème lié à l'alcool est dépisté. »

« Nous sommes heureux de travailler avec les médecins pour mettre au point cette ressource unique en son genre afin d'aborder les problèmes de consommation d'alcool avant même qu'ils ne s'aggravent, » ajoute Michel Perron, premier dirigeant du CCLAT. « Avec les [Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada](#), cette ressource est conçue pour promouvoir une culture de modération et représente la réalisation de l'une des recommandations de la [Stratégie nationale sur l'alcool](#). »

Ce site est offert gratuitement aux professionnels de la santé, qui pourront l'utiliser lors des consultations avec leurs patients. Ils peuvent consulter le site à l'adresse [www.sbir-diba.ca](http://www.sbir-diba.ca).

Cette ressource a été mise au point par le CCLAT et le CMFC en consultation avec un groupe d'experts conseils et des groupes de discussion formés de médecins de famille et d'autres professionnels de la santé.

**À propos du CCLAT ([www.ccsa.ca](http://www.ccsa.ca))**

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) assure un leadership à l'échelle nationale, développe des partenariats durables et propose des solutions pour faire en sorte que tous les Canadiens vivent dans une société saine dans laquelle il n'y a aucun méfait lié à l'alcool et aux autres drogues.

**À propos du Collège des médecins de famille du Canada ([www.cmfc.ca](http://www.cmfc.ca))**

Représentant plus de 28 000 membres d'un bout à l'autre du pays, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) est l'organisme professionnel responsable de l'établissement des normes de formation, de certification et d'apprentissage continu des médecins de famille. Il est le défenseur de la médecine familiale en tant que spécialité, des médecins de famille et de leurs patients. Le CMFC procède à l'agrément des programmes de résidence en médecine familiale offerts dans les 17 facultés de médecine au Canada.

(Available in English)

Pour renseignements :

Jayne Johnston  
Responsable des communications  
Le Collège des médecins de famille du Canada  
905 629-0900, poste 303  
[jjohnston@cfpc.ca](mailto:jjohnston@cfpc.ca)